



## PRIX DE L'EDUCATION CITOYENNE

### CONCOURS SCOLAIRE DE L'AFFICHE DE L'EDUCATION CITOYENNE

Mesdames et Messieurs les chef-f-e-s d'établissement du second degré, public et privé,  
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école,

La convention-cadre signée le 4 juillet 2018 entre le ministère de l'éducation nationale et l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite a pour objectif d'encourager et de récompenser les jeunes qui, à l'école, au collège ou au lycée, se mobilisent autour de projets citoyens.

Il s'agit de mettre en valeur, soit des projets individuels ou collectifs (annexe n°1) déjà en place dans votre école ou votre établissement, soit de participer au concours scolaire d'affiche (annexe n°2)

Afin de permettre la valorisation de la jeunesse qui s'engage, il convient de remplir le dossier figurant dans les pièces jointes.

Ce dossier comportera :

- 1 - la fiche de candidature
- 2 - les supports choisis (écrits, vidéo...)

et sera transmis, après validation par l'établissement, par voie électronique, à la commission départementale de l'éducation citoyenne de la Moselle et à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Moselle, aux adresses suivantes :

- [catherinethuet57@gmail.com](mailto:catherinethuet57@gmail.com)
- [irene.dudz@numericable.fr](mailto:irene.dudz@numericable.fr)
- [fanny.boime@ac-nancy-metz.fr](mailto:fanny.boime@ac-nancy-metz.fr)

pour LE 20 MARS 2020

académie  
Nancy-Metz



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Moselle

éducation  
nationale



République Française

ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES  
DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Reconnue d'utilité publique (décret du 28.01.1987)

SECTION DEPARTEMENTALE DE LA MOSELLE

10, rue du Capitaine Claude 57050 METZ

Tél : 0387536818 - Fax : 0664227257

Courriel : jean-pierre.dupre@live.fr

Le Président

GDI (25) Jean-Pierre DUPRE



La remise annuelle d'un prix départemental récompensera les jeunes qui se sont particulièrement distingués durant l'année écoulée et fera l'objet d'une médiatisation dans la presse et à l'interne des 2 institutions concernées par l'action. Le dossier retenu au niveau départemental sera transmis au niveau national et pourra faire l'objet d'un prix national.

Valoriser les jeunes qui s'investissent en faveur des autres et qui construisent ainsi une société généreuse et responsable, tel est notre objectif.

Jean Pierre DUPRE  
Président de l'ANMONM Moselle

Olivier COTTET  
Directeur Académique de Moselle

Association Nationale placée sous le Haut Patronage et la Présidence d'Honneur du Président de la  
République  
et du Grand Chancelier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Chancelier de l'Ordre National du  
Mérite.